



---

# VILLE de MURET

---

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 MAI 2021 - 18 H 30**

# SOMMAIRE

## Pages

- SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE (A.R.S.) ET LA VILLE DE MURET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CENTRE DE VACCINATION COVID-19 A MURET - SALLE HORIZON \_\_\_\_\_ 3

Madame MADELAINE a procédé à l'appel.

*Monsieur le Maire ouvre la séance exceptionnelle avec un seul objet.*

## ▪ SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE (A.R.S.) ET LA VILLE DE MURET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CENTRE DE VACCINATION COVID-19 A MURET - SALLE HORIZON

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention avec l'ARS pour la mise en œuvre d'un centre de vaccination COVID-19 de grande capacité à la Salle Horizon Pyrénées pour la période du 24 Mai au 30 Septembre 2021.

Cette convention a pour objectif de préciser les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement à la charge des deux parties et formalise notamment les financements accordés par l'ARS Occitanie.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut son adjoint délégué, à signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Interventions :**

- *Monsieur le Maire : Cette délibération autorise le Maire à signer la convention avec l'ARS. Elle a été finalisée ce matin et a été distribuée sur table la dernière version, une fois passée « à la moulinette », sauf un point qui sera précisé plus tard, car je viens d'avoir le Directeur de Cabinet du Préfet, il y a un sujet qui reste en suspens. Pourquoi la procédure d'urgence, tout simplement parce que le centre de vaccination de Muret va ouvrir très vite. Dans la stratégie vaccinale et l'organisation départementale, l'ARS et la Préfecture ont dessiné des bassins médicaux, dont un bassin est le Muretain. Il y a 6 ou 7 bassins sur le Département. Il s'est rajouté un autre bassin depuis sur le sud du Département. Ces bassins, notamment le nôtre, concernent environ 120.000 personnes, la cible est de 120.000 vaccinables, y compris ceux qui sont déjà vaccinés. Dans ces périmètres d'espaces qui ont été créés, il y a à chaque fois un vaccinodrome mis en place. Nous étions jusqu'à présent à Muret avec un centre de vaccination qui a commencé très petit, il y avait 24 doses par demi-journées, 5 demi-journées par semaine. On est monté petit à petit en pression et aujourd'hui, nous sommes à, à peu près, 200 doses par jour. Le dispositif prévu va permettre à beaucoup plus de monde d'accéder à la vaccination, puisque nous allons augmenter le nombre de doses à partir de mardi matin. Les rendez-vous sont possibles depuis 17 h ce soir sur Keldoc. On peut prendre rendez-vous pour se faire vacciner à Muret à partir de mardi. On va passer à 500 doses. Au 1<sup>er</sup> Juin, nous allons passer à 1.000 doses jour, 7/7 jours, c'est-à-dire 7.000 doses/semaine. Ce qui devrait faire, si on fait un calcul mathématique simple, entre 4 et 6 mois pour vacciner intégralement tout notre public cible, déduit de ceux qui le sont déjà. Ceux qui sont dans le public cible, c'est tous nos administrés de + de 18 ans. Les jeunes, pour l'instant, sont, je crois savoir, plutôt bloqués au niveau de l'inscription à Keldoc, mais normalement dès que nous allons rentrer en phase à 1.000, tous les jeunes de + de 18 ans pourront bénéficier de la vaccination. Comme on commence mardi, que lundi c'est le lundi de Pentecôte, il ne restait plus qu'aujourd'hui pour faire un Conseil Municipal pour entériner cela, puisque je souhaitais l'éviter, mais la Préfecture a, après avoir consulté le contrôle de légalité, a dit que le Maire ne pouvait pas mettre en œuvre sans convention avec l'ARS, et pour cela il doit y avoir une validation par le Conseil Municipal. Donc, obligé de réunir le Conseil Municipal exceptionnel, vous n'avez pas reçu les documents dans le calendrier habituel, mais il y a un seul sujet à l'ordre du jour, et honnêtement on peut regarder sur les quelques éléments de la convention, mais retarder l'accès à la vaccination de nos concitoyens n'était pas une bonne solution, même si c'est celle qui a été choisie par quelques collectivités.*

*Nous serons les premiers à démarrer. Je pense que plus vite on vaccine en masse, plus vite on s'en débarrasse. Même si c'est une contrainte pour nous, il y a quand même du plaisir à nous retrouver aussi, on a calé ce Conseil Municipal.*

*Sur le dispositif, en gros, que se passe-t-il ? A partir de mardi matin, nous allons être à 500/jour. On a mis en place des lignes de vaccination. On va passer à 3 mardi et on sera à 5 après. 5 lignes de vaccination qui seront faites par du personnel médical, il y aura 2 médecins et ensuite il y aura une coordination qui sera effectuée par du personnel Ville embauché par la Mairie de Muret. Nous sommes en train de faire les recrutements et là aussi, il faut pouvoir recruter les gens. Ce seront des vacataires qui seront embauchés. Pour ceux qui commencent mardi, le plus longtemps possible, 4 mois, on a visé jusqu'à fin Septembre, c'est la durée de la convention, même s'il peut y avoir une durée plus importante. On est parti jusqu'à fin Septembre. Une partie médicale, 2 médecins, 5 infirmières qui vont assurer les piqûres et ensuite un pool qui sera à part de 3 infirmières + 1 coordonnatrice qui sera en charge de préparer les doses. On sera livré 3 fois/semaine ; ce sont des petites fioles qui arrivent et dans celles-ci il y a 6,8 vaccins. Il faut savoir faire. Pour moi, c'était obligatoirement du personnel médical qui s'en occupe et il y aura 3 infirmières qui vont toute la journée faire les doses et 1 infirmière pour se relayer qui emmènera les doses dans les tentes. Vous verrez la nouvelle installation où il y aura des plots de vaccination dans lesquels les infirmières seront alimentées par les autres qui seront sur le plot de préparation. Il y aura ensuite tout un suivi effectué par les mêmes infirmières sur la traçabilité, puisque nous allons recevoir des lots de vaccins différents, et en cas de problème, il faut pouvoir remonter et savoir de quel lot provient le vaccin injecté à la personne qui aurait pu avoir un souci. Toute cette partie médicale, la coordination est assurée par 2 médecins, les mêmes qui coordonnaient jusqu'à maintenant le centre de vaccination et ils vont se charger d'assurer le recrutement pour ceux qui assurent les piqûres. Tout le reste, c'est nous. C'est-à-dire l'accueil, comment ça va marcher, la plupart d'entre nous ici nous y sommes passés, au moins pour une dose, on a vu ce que l'on a vécu ici, ce n'est plus du tout pareil. Lorsque les citoyens vont s'inscrire sur Keldoc, normalement ils auront un lien leur demandant de pré-remplir une fiche sur laquelle figure 5 questions médicales.*

*Les gens vont arriver avec cette fiche. Il y aura à l'accueil une sorte d'aiguillage qui va filtrer. Les personnes vont présenter leur fiche et si ce n'est pas rempli, ils vont être envoyés par l'aiguillage dans la zone « je remplis ma fiche » et ils reviennent. S'ils ont déjà rempli la fiche, on leur prend la température et là, soit ils ont la température qui est à la norme, soit ils vont directement se faire vacciner, on ne passe plus par le médecin. S'ils ont de la température, ou sur leur fiche quelque chose de particulier, ils vont voir le médecin. Nous aurons 3 minutes pour la démarche par vacciné. Une fois que le vaccin est fait, la personne va rentrer sous la tente d'un côté et sortira de l'autre côté, puis sera guidé entre les barrières pour aller dans l'espace d'attente pour 15 minutes obligatoire. Ensuite, une fois les 15 minutes, ils vont au bout de cette ligne où quelqu'un donnera l'attestation de vaccination. Aujourd'hui, il y a les QR CODE qui sont donnés directement, ceux qui ont été vaccinés avant la fin Avril, ils devraient arriver aux alentours du 15 Juin pour permettre de prendre l'avion ou alors il devrait y avoir un site sur lequel on pourra le récupérer. La personne aura, soit son QR CODE comme quoi elle a sa vaccination de faite intégralement, soit elle aura son rendez-vous pour la 2<sup>ème</sup> dose, puis elle peut partir. Il y a 3 minutes pour la vaccination, 15 minutes d'attente et 3 minutes pour faire les papiers. C'est beaucoup plus rapide qu'aujourd'hui. Nous avons besoin d'un volant de personnels plus important. Il y aura moins de personnel médical, si ce n'est les infirmières, mais il y aura plus de personnel administratif que nous avons déjà commencé à recruter pour le démarrage. Pour toute la période où nous serons à 500 doses, on est prêt, tout le monde a été recruté et on peut démarrer mardi. Ensuite, en fonction des doses qui arrivent, on recrutera les personnes supplémentaires afin de faire fonctionner correctement l'équipe et le dispositif qui fonctionnera du matin à 8 h 30 jusqu'à 20 heures, 7/7 jours. Nous allons embaucher, faire un état de nos dépenses d'équipement, de fonctionnement, cela figure dans la convention et l'ARS nous rembourse. C'est-à-dire le dispositif ne sera pas une charge pour les muretais puisqu'il sera intégralement remboursé par l'ARS, sauf un point qui est en discussion.*

*Vous avez dans la délibération, la convention. Je vous passe les « Vu... La convention débute du 24 Mai jusqu'au 30 Septembre, c'est pour faire les piqûres... Les opérations se font quand même, la mise en œuvre sous la responsabilité de la Ville de Muret et ensuite, c'est l'ARS qui nous rembourse. Vous avez dans la convention tous les points avec qui paie quoi. Il y a un point qui n'est pas encore conclu, c'est le gardiennage, c'est-à-dire que la Préfecture souhaiterait qu'il y ait un gardiennage nocturne et dit je ne paie pas. J'ai dit si vous ne le payez pas, alors il n'y en aura pas. On n'a pas de gardiennage à la salle qui soit prévu et je ne vois pas pourquoi les muretais auraient la charge tout seul de financer un gardien de nuit. C'est le seul point où aujourd'hui, on est en opposition avec la Préfecture et avec l'ARS. Comme argument, je vous le livre ce que j'ai dit : sauf si vous dites qu'il faut le faire, mais je ne suis pas prêt à lâcher étant donné que notre dispositif est très économe en denier public, en rapport à ce qu'ils font ailleurs. C'est-à-dire je leur ai demandé à faire le ratio nombre de piqûres, coût du dispositif : 430.000 € de frais de personnel et frais annexes. Ce n'est pas un petit dispositif, pour 1.000 piqûres/jour.*

Sur d'autres vaccinodromes, je ne citerai pas lesquels, mais ils ne sont pas loin d'ici, on est à 5 fois plus pour 1 fois ½ de plus de doses injectées. J'ai dit que nous on était économe et je ne voyais pas pourquoi on aurait la charge de financer le gardiennage. C'est le seul point qui est dans la convention qui n'est pas encore arrêté. Je vous propose de mettre ce point en exergue et de maintenir cette position, c'est-à-dire que ce n'est pas à nous à financer le gardiennage nocturne du dispositif. L'ARS s'engage bien évidemment à financer, puis à faire un point avec nous. On s'engage bien évidemment à la confidentialité des données, à prendre les assurances nécessaires pour le dispositif, assurer et discuter avec l'ARS sur l'évaluation du contrat passé avec eux. Si on perçoit des sous et qu'ils n'ont pas été dépensés, on leur rend. Cela paraît évident et honnête de procéder comme cela. C'est pour ça aussi que l'on s'engage à rendre ce que l'on n'utilisera pas, il n'est pas normal que l'on paie quelque chose que nous n'avons pas à payer. Voilà le contenu de la convention et vous avez sur la page n°10 tous les points de la convention, aménagement des locaux, et vous avez la responsabilité financière et le financement de l'ARS. Le tout faisant, vous l'avez en tête de page, 429.000 € pour la durée du contrat. Avez-vous des questions ?

- Madame LEBORGNE : j'ai deux questions. La première, vous avez parlé de coordinateur que vous allez engager. Vous avez donné des chiffres, savez-vous à peu près le nombre de personnes que vous allez embaucher ?
- Monsieur le Maire : 3
- Madame LEBORGNE : uniquement 3 ? Au niveau administratif ?
- Monsieur le Maire : Non, vous me parlez de coordination. Au niveau de la coordination, il y aura 3 personnes, c'est-à-dire que nous avons des séquences de 6 h le matin et 6 h l'après-midi, 7/7 jours. Donc, il va bien falloir que les gens tournent.
- Madame LEBORGNE : après, vous avez prévu d'embaucher d'autres...
- Monsieur le Maire : c'est ce que je vous disais, en bout de chaîne il y a 5 lignes, donc en permanence il y a 5 personnes devant les usagers. Cela fera 10 plus 1 ou 2 pour remplacer au cas où, il faut bien que les gens puissent aller aux toilettes si besoin, s'il y a un problème technique... Il faut qu'il y ait 1 ou 2 personnes en plus pour assurer cela. Il y a 2 personnes à l'accueil plus une qui assure l'accueil ou l'accompagnement car il y aura des personnes qui auront besoin d'être accompagnées vers la zone d'attente avant le vaccin et pour la surveillance après le vaccin. On est sur un public autre qu'aujourd'hui. Jusqu'à maintenant, nous avons eu plutôt les anciens, après on aura plutôt un public entre 18 et 55 ans, ce sont ceux-là qui devraient être la cible aujourd'hui et ont moins besoin d'être accompagnés que des personnes qui sont plus en difficultés, à la fois pour se déplacer ou pour la compréhension de toutes ces choses techniques à faire.
- Madame LEBORGNE : donc environ 12 personnes ?
- Monsieur le Maire : un peu plus, c'est à peu près une quarantaine de personnes en tout dont nous aurons besoin pour faire fonctionner le centre. C'est 7/7 jours.
- Madame LEBORGNE : ma deuxième question, concernant ce gardiennage en cas de souci de vol, avons-nous une assurance pour couvrir, comment cela se passe ?
- Monsieur le Maire : bien sûr. C'est comme à la maison, on a pris une assurance.
- Madame LEBORGNE : en cas de vol, c'est l'assurance qui prendra en charge ?
- Monsieur le Maire : oui, mais sauf que là ce que j'essaie de faire comprendre à l'ARS, si quelqu'un rentre et il pique un ordinateur, c'est vraiment problématique, il a piqué un ordinateur. Si quelqu'un rentre et qu'il bousille les vaccins qui sont en stock c'est un autre problème. C'est-à-dire que le matin on ne peut pas vacciner et ensuite s'il y a des gens qui sont malveillants... C'est un problème. Je pense, à moins que vous me disiez le contraire, ce ne sont pas aux muretais à assumer.
- Madame LEBORGNE : juste s'il y a une assurance qui vous accepte en cas de souci de prendre en charge...
- Monsieur le Maire : je me répète. Il y a ce qui est matériel, quelqu'un rentre et dérobe un ordinateur ou deux. On fait une déclaration d'assurance pour vol de deux ordinateurs. Quelqu'un rentre et détériore les vaccins stockés sur place. La vaccination du matin ne peut pas se faire ou je dis pire, s'il met des « machins » qu'il ne faut pas dans les doses, on peut avoir un gros souci. C'est normal que ce soit surveillé. Il ne serait pas normal que ce soit les muretais qui eux seuls assument la charge de cette surveillance. Il faut que dans la convention l'ARS et la Préfecture acceptent qu'il y ait un gardien de nuit financé dans le cadre de la convention. De la même manière, au départ, ils ne voulaient pas financer ce qui est fluide, c'est-à-dire l'électricité et l'eau. J'ai dit si vous voulez, je fais comme à Toulouse il n'y a pas la clim. Je coupe la clim. Voilà. Ils ont répondu que ce serait dommage. Ils ont accepté de prendre en charge les fluides.
- Monsieur JOUANNE : il y avait sur le précédent document que nous avons reçu, une fourniture de prestation de repas qui n'apparaît pas sur le document remis sur table.
- Monsieur le Maire : ce qui est prévu, ce n'est pas sûr que l'on soit obligé de le faire, cela va dépendre du besoin. On fait deux équipes. Jusque-là, il y avait les horaires qui étaient un peu coupés...

*Il y a un certain nombre de personnes qui travaillent, ils viennent de loin, alors que pour nous ils seront presque tous muretais. Il y a des gens qui habitent un peu loin et ne rentrent pas manger à la maison. Il y avait une prestation de fourniture de repas. Ce que nous avons proposé c'est que l'on est en capacité de fournir des repas, on a les locaux suffisants ici pour que les gens puissent prendre leur repas. On propose de fournir les repas à un tarif, et bien évidemment si l'ARS souhaite les offrir, comme elle le fait ailleurs, elle prendra en charge le coût de ces repas.*

- *Monsieur JOUANNEM : cela n'apparaît pas sur le deuxième.*
- *Monsieur le Maire : si cela doit y être. Page n°5, vous avez les fournitures pour le papier... fourniture espace toilettes, prestation de gardiennage du site, nettoyage des locaux... La Ville de Muret est en capacité de proposer les repas au coût unitaire de 7,20 €, c'est le prix auquel cela nous revient à l'Agglo et on les met à la charge de la convention.*
- *Monsieur JOUANNEM : article 5 obligation des parties et financement par l'ARS. Il est écrit : permettant une activité en routine permettant la réalisation de 1.000 injections. Qui nous dit s'ils ont pris un engagement de fournir...*
- *Monsieur le Maire : leur engagement de fournir les doses ils ne le mettront pas, ils ne savent pas eux-mêmes ce qu'ils auront exactement comme doses. Ce que l'on peut dire, c'est que nous allons être les deuxièmes à démarrer, il y a le Parc des Expos et nous on démarre mardi. Nous allons avoir un certain nombre de gens piqués dès mardi matin, 500 et ils auront une deuxième dose à faire un peu plus tard. Vu qu'il y en a d'autres à faire, nous sommes certains que nous aurons les 1.000 au mois de Juin. Les commandes effectuées par l'Etat, notamment sur le seul vaccin qui sera diffusé ici, c'est le Pfizer. Les doses prévues arrivent en masse au 1<sup>er</sup> Juin. Contractuellement, l'ARS va avoir plein de doses qui arrivent, ce n'est même pas l'ARS, c'est le CHU qui gère la partie approvisionnement des doses. Ce que j'ai évoqué avec le Préfet, ce qui m'est paru anormal, c'est que sur Muret nous avons 7.000 doses/semaine, 1.000/jour pour un public cible de 120.000 personnes. J'ai trouvé anormal que nous ayons 2.500 doses prévues sur Toulouse, pour faire simple, pour un public prévu de 240.000 personnes. Ce qui veut dire, si je me rappelle bien dans le calcul que j'avais fait à la réunion, on était sur 17 semaines pour vacciner nos 120.000 avec une dose et à Toulouse, ils étaient sur 5 semaines, ce qui n'est pas très équitable au niveau des territoires. Ce qu'a convenu le Préfet est qu'il y aura donc une certaine régulation qui sera mise en place. Ce qui veut dire que le centre de Muret, qui aura démarré plus tôt, sera obligatoirement doté des doses suffisantes pour assurer le démarrage et la pérennisation du démarrage par la suite. Comme nous aurons, je l'espère, montré comme on l'a fait chaque fois, notre efficacité, j'espère qu'au mois de Juillet ce n'est pas 1.000 que nous aurons, mais un peu plus ou beaucoup plus pour que l'on puisse diminuer cette durée durant laquelle le dernier n'est pas vacciné. Vous avez compris ce que je veux dire.*
- *Monsieur JOUANNEM : comme vous dites, ils auraient pu s'engager simplement par un pourcentage par rapport aux doses qu'ils reçoivent.*
- *Monsieur le Maire : je peux vous dire que cela fait maintenant plus d'un an que l'on est dans cette machine, et c'est insupportable. INSUPPORTABLE. Il faudra en tirer les leçons dans quelques mois parce qu'un pays qui fonctionne comme ça, je pense que cela doit nous interpellé nous responsables politique à quel niveau on soit. Il faut vraiment tirer les leçons, c'est pour cela aussi que j'ai souhaité que l'on prenne la « main ». Alors « main » que l'Etat, vu son incapacité à faire, a préféré le refourguer aux collectivités. Nous avons eu la réunion mardi dernier, une validation jeudi, on est jeudi, on serait prêt à démarrer demain matin. On a fait preuve d'efficacité cela s'appelle, c'est-à-dire que nous avons recruté, on a organisé les locaux, on a mis en place l'informatique, on a tout mis en œuvre. Je ne suis pas sûr qu'eusse été fait aussi vite si c'était d'autres services de l'Etat qui l'aient mis en place. Je le dis sans réel méchanceté, mais un peu quand même, parce que c'est dur à supporter.*
- *Monsieur DELAHAYE : la Région pour accompagner les dispositifs des vaccinodromes viendra financer les vacataires et clients dans un premier temps. On l'a voté ce matin. C'est pour cela que nous sommes là pour participer à l'effort national, parce que c'est un souci national avant tout. La Ville de Muret fait un effort en terme d'organisation et la Région, comme nous ne l'organisons pas, venons aider financièrement.*
- *Monsieur le Maire : ce que la Région pourrait faire, si ça coïncide, c'est-à-dire que tu ne nous paies pas quelques étudiants que l'on va mettre là, mais tu nous paies le gardiennage, ce serait bien. C'est là que ça coïncide. L'Etat est d'accord de payer les étudiants, donc laissez le payer.*
- *Monsieur DELAHAYE : j'ai bien peur que si on met des étudiants au gardiennage, ils pourraient très vite se retrouver en terrasse.*
- *Monsieur le Maire : ici, ils ont une grande terrasse.*
-

- Monsieur RUEDA : je souhaite faire deux observations. La première, Monsieur le Maire je voulais vous remercier d'avoir convoqué ce Conseil Municipal extraordinaire parce qu'on est en état d'urgence sanitaire et enfin, vous avez utilisé une arme, qui moi à mes yeux, et vous le savez oh combien j'y suis attaché, qui s'appelle la démocratie, c'est-à-dire de mettre au débat dans notre assemblée, quelque chose qui concerne la COVID-19. Je pense que c'est un point très positif, on a pris pas mal de décisions unilatérales qui nous sont tombées sur le coin du nez et pour lesquelles on ne pouvait strictement rien faire et surtout rien dire. La deuxième, cela concerne le gardiennage de la Salle Horizon. Je partage votre avis, les muretais n'ont pas à payer, et cela pour plusieurs raisons, au moins deux. La première, c'est d'abord la zone de chalandise des patients qui est bien plus grande que la Commune de Muret et le deuxième point, c'est d'assurer la protection d'une salle mise gracieusement à disposition.
- Monsieur le Maire : il y a d'autres interventions ? Sous couvert d'une précision très claire sur la non prise en charge du gardiennage, les autres items ça roule ? Qui est contre la signature de cette convention et la mise en œuvre du vaccinodrome à Muret ? Qui s'abstient ? Unanimité du Conseil Municipal, merci beaucoup.  
Ce que je voudrais dire en conclusion, c'est un peu aussi en lien avec ce que Michel ou Serge ont évoqué, c'est la difficulté quand même de faire bouger des lignes. C'est-à-dire qu'il a fallu, vous me connaissez, je ne me laisse pas faire comme ça, et puis j'aime bien quand ça castagne, j'y vais, ferrailer pour arriver à ce dispositif franchement d'intérêt général et de survie pour notre population. On n'est pas vacciné aujourd'hui, on risque de mourir. Comment il a fallu se battre, employer des moyens de communication. Un de nos collègues qui n'est pas là aujourd'hui, peut-être de cause à effet, m'a écrit pour me demander tout un tas de choses, et s'est offusqué que nous ayons fait dans la presse ce communiqué payant, c'est vrai, il a coûté 2.000 €. Ce communiqué payant pour interpeller l'Etat sur ce qui foire et sur ce qu'il doit faire. Je pense que si nous ne l'avions pas fait, les muretais auraient certainement attendu le vaccinodrome un petit moment ou alors les muretais auraient été obligés d'aller se faire vacciner à Toulouse, comme peut-être ce qui était prévu. Si vous mettez les 20.000 personnes encore à vacciner avec un Muret/Toulouse, et je ne compte pas l'effet carbone... je pense que le petit communiqué qui apparemment est allé assez haut, même au niveau de notre Etat, et bien ce petit communiqué a peut-être été utile pour dénouer ceux qui l'étaient. Je le dirai à notre absent du jour, clairement les yeux dans les yeux, qui je pense il ne faut pas chercher à polémiquer sur ce sujet qui est extrêmement douloureux pour quelques-uns. J'étais à midi avec quelqu'un qui a perdu un ami de 52 ans en quelques jours il a disparu, il était en forme et ils l'ont ramené mort. Je pense que l'on ne peut pas plaisanter avec des sujets comme ceux-là et que l'Etat doit mettre tout en œuvre pour régler ces problèmes là et c'est vrai que dans le communiqué je suis allé plus loin, mais je pense que nous sommes ici beaucoup à partager la même chose, que dans un pays comme le nôtre, 4 ou 5<sup>ème</sup> puissance du monde, il est inacceptable que nous ayons vécu la situation sanitaire que nous avons vécue, pas par faute de virus, mais par faute de manque de matériel et par faute de manque de vaccins, puis d'organisation. Quand nous avons une industrie pharmaceutique qui fait 3,5 Milliards de bénéfice, qu'elle renvoie à ses actionnaires et qu'en même temps on apprend que nos têtes savantes n'ont pas été assez bien payées par cet organisme et qu'ils sont partis émigrer aux Etats-Unis ou ailleurs, justement dans le laboratoire qui a fait le Pfizer, avec des français qui y ont participé, c'est inacceptable. On ne peut pas le comprendre. Et ensuite, ce que l'on ne peut pas comprendre également, c'est comment aujourd'hui on ne dit pas STOP et que l'on n'exige pas que ce qui est le vaccin soit un bien universel et dénué de tout brevet, c'est-à-dire que l'on doit pouvoir vacciner aussi tous les citoyens de notre planète riche ou pas, parce qu'il en va de l'intérêt de l'humanité. Je pense que ce coup de gueule a fait du bien, mais il y a des débats qui arrivent pour l'année prochaine, il faut que nous arrivions à les faire partager, de manière à ce que les choses changent vraiment et que nous ayons un pays qui se réindustrialise dans tous les niveaux, qui sache garder ses savants, les payer comme il faut, peut-être un peu moins les actionnaires et un peu plus les savants, et que l'on se mette à produire ce qu'il faut produire pour que nous ayons une indépendance à tous les niveaux, et que nous ne soyons pas tributaire de quelques pays, que ce soit pour des vaccins, des masques, du gel hydro-alcoolique, même de l'aspirine, ou si jamais demain matin ceux qui produisent décident de ne plus en envoyer chez nous, on n'a plus d'aspirine, car nous n'en faisons plus en France. Ce n'est pas normal, il faut vraiment profiter de la période que l'on vient de vivre pour que l'Etat se réorganise pour être efficace, qu'il y ait beaucoup moins de niveaux de décisions et que l'on fasse davantage confiance aussi peut être au terrain et j'espère qu'à Muret nous allons démontrer que le terrain, alors on l'a déjà démontré la période précédente avec le premier confinement, mais nous allons démontrer que nous sommes en capacité de mettre en œuvre avec efficacité un service public de qualité.

*Merci à tous et à bientôt pour autres épisodes certainement. Un Conseil Municipal normal début Juin. Bon appétit. Peut-être on pourra aller boire un coup après, même avec l'opposition s'ils veulent venir.*

**Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.**

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15.**